



Réunion du 10 Février 2020

Président : Pascal Rebaud 06 14 68 55 67

Responsable de la sous-commission des jeunes arbitres : Florian Rebaud 06 28 47 08 76

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage : Aldric CHANCIoux achancioux@loire.fff.fr Tél : 07 63 17 10 40

Désignations observations : Yassin Amchachi 06 17 01 97 54

Représentant des arbitres à la Commission de Discipline : Christian Aurand 06 98 40 81 79

Responsable formation arbitres : Victor Pereira 06 16 98 37 18

Responsable adjoint de la sous-commission des jeunes arbitres : Victor Pereira 06 16 98 37 18

Désignations U18 : Guillaume Dupuy 06 88 57 47 48

Désignations U15 : **Guessoum Oussama 07 83 34 88 66**

Désignations assistants Ligue jeunes : Guillaume Dupuy 06 88 57 47 48

Responsables administratifs « impayés » jeunes arbitres : Franck Angual 06 64 51 21 67

Valideur des rapports d'observation jeunes : Martin Bouchet 06 41 88 45 50

RAPPEL: PROCEDURE VOIE DE FAIT SUR ARBITRE.

Devant les derniers évènements graves avec voie de fait (coup) sur arbitre, la CDA et l'UNAF tiennent à rappeler la marche à suivre OBLIGATOIRE dans une pareille situation.

En cas de COUP à arbitre:

- L'arbitre doit OBLIGATOIREMENT arrêter définitivement la rencontre.
 - Il doit regagner son vestiaire sous la protection des délégués de club et des 2 capitaines (si possible).
 - Faire tout son possible pour terminer les formalités administratives d'après match (clôturer la FMI).
 - Il demande si possible à être raccompagné à son véhicule par les dirigeants club local.
 - Il doit ensuite en premier lieu et très rapidement à l'issue de son départ du stade se rendre dans un service d'urgence consulté un médecin pour faire constater et attester les traces de coup. Le médecin établira un certificat avec à minima une ITT.
 - Il doit ensuite aller déposer une plainte (le lendemain ou surlendemain est un délai raisonnable) auprès du commissariat ou de la gendarmerie en fournissant le certificat du médecin.
 - Il doit prévenir très rapidement son désignateur, un membre de la CDA ou de la SCJA ainsi qu'une personne de l'UNAF et expliquer les évènements en étant le plus précis possible. Un coup est un coup et pas un "chahutage" ou autre...!
- NOTA: l'arbitre doit avoir l'ensemble des coordonnées téléphoniques de ces personnes avec lui au match.
- Il doit établir un rapport circonstancié détaillé sur le déroulement des faits et l'envoyer à la commission de discipline dans les 48 heures qui suivent la rencontre.

Dans cette situation, la CDA, Aldric son CTDA et l'UNAF se tiennent à la disposition de l'arbitre pour le soutenir, le reconforter, l'aider (si besoin) à l'établissement du rapport et dans l'accomplissement des différentes démarches... L'arbitre n'est pas seul, il doit le savoir.

Espérant que cette mauvaise série soit terminée et comptant sur les commissions adéquates afin de prendre toutes les mesures disciplinaires liées à de tels évènements.

Soyez rassuré que nous (CDA et UNAF) mettrons tout en œuvre pour la défense des arbitres devant des actes inqualifiables.

Nous vous souhaitons une bonne 2ème moitié de saison.

FORMATION LIGUE

Les arbitres souhaitant intégrer la prochaine formation Ligue sont priés de se faire connaître auprès du CTDA par Mail à achancioux@loire.fff.fr.



INFO ARBITRES

En cas d'inversion d'une rencontre de coupe le club recevant la rencontre doit régler les indemnités d'arbitrage.

PETIT RAPPEL

Les changements doivent être notés sur la feuille de match pour garantir l'équité des championnats. Tous les matchs seront vérifiés par la commission compétente et des sanctions seront prises contre les arbitres ne remplissant pas leurs devoirs administratifs.

STAGES

JAD : Du vendredi 27 Mars à 18h30 au samedi 28 Mars à 17h (Andrézieux stade des Bullieux).

Les repas et l'hébergement seront pris en charge par la SCJA.

COURRIER

M. Nemmiche Anas : Indisponibilité très tardive pour le 8 Février maïl reçu le 6 Février.

M. Cardoso Hugo : Indisponibilité cause maladie.

Haut Pilat Interfoot : Match annulé pour manque d'effectif catégorie U15 D3 poule B.

U.S.Villars : Forfait général U16-17-18 D3 POULE A.

Roannais Foot 42 : Lu noté.

INDISPONIBILITES

M. Khelli Walid : Le 8 et 15 Février.

CONVOCATIONS ARBITRES

M. Melo Clément : Vous êtes convoqué à la SCJA le 17 Février à 19h15 pour affaire vous concernant.

M. Khelli Walid : Vous êtes convoqué à la SCJA le 17 Février à 19h30 pour affaire vous concernant.

M. Mellal Ismael : Vous êtes convoqué à la SCJA le 17 Février à 19h35 pour affaire vous concernant.

M. Sauroy Gaël : Vous êtes convoqué à la SCJA le 17 Février à 19h40 pour affaire vous concernant.

M. Corso Clément : Vous êtes convoqué à la SCJA le 17 Février à 19h45 pour affaire vous concernant.

M. Diaf Medhi : Vous êtes convoqué à la SCJA le 17 Février à 19h50 pour affaire vous concernant.

M. Khamar Fityan : Vous êtes convoqué à la SCJA le 17 Février à 20h00 pour affaire vous concernant.

M. Benzema Nabih : Vous êtes convoqué à la SCJA le 17 Février à 20h05 pour affaire vous concernant.

M. Bouragba Reda : Vous êtes convoqué à la SCJA le 17 Février à 20h10 pour affaire vous concernant.

M. Belaidi Marwane : Vous êtes convoqué à la SCJA le 17 Février à 20h15 pour affaire vous concernant.

M. Nemmiche Anas : Vous êtes convoqué à la SCJA le 24 Février à 19h30 pour affaire vous concernant.

M. Pignatelli Bastien : Vous êtes convoqué à la SCJA le 24 Février à 19h40 pour affaire vous concernant.

M. Lekhal Nouamane : Vous êtes convoqué à la SCJA le 24 Février à 19h50 pour affaire vous concernant.

FORMATIONS « TABLETTE »

La CDA vous donne la possibilité de suivre une formation à la feuille de match informatisée dans le but de bien appréhender vos devoirs administratifs.

Les arbitres étant intéressés doivent se rendre sur le lien suivant : <https://forms.gle/gGhk7Lp4CZzFuBCF8>